

COUR SUPÉRIEURE

(CHAMBRE COMMERCIALE)

(siégeant à titre de tribunal désigné en vertu de
La Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies,
L.R.C., (1985), c. C-36, tel qu'amendée)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

N° 500-11-042483-129

DANS L'AFFAIRE DU PLAN AMENDÉ D'ARRANGEMENT PROPOSÉ DE :

BOUTIQUE LE PENTAGONE INC.

Débitrice / Requérante

et


RICHTER GROUPE CONSEIL INC., (anciennement RSM RICHTER INC.), ès qualités de contrôleur
dans l'affaire de l'arrangement de Boutique Le Pentagone Inc.

Contrôleur

CERTIFICAT D'EXÉCUTION INTÉGRALE DU PLAN AMENDÉ D'ARRANGEMENT

Nous, Richter Groupe Conseil Inc. (anciennement RSM Richter Inc.), contrôleur agissant
relativement au Plan amendé d'arrangement de Boutique Le Pentagone Inc., certifions que le
Plan amendé d'arrangement, tel qu'il a été déposé auprès de la cour, a été complètement
exécuté à compter du 27 février 2014.

Montréal, le 3 mars 2014



Richter Groupe Conseil Inc., ès qualités de
Contrôleur dans l'affaire de l'arrangement de
Boutique Le Pentagone Inc.